

ARTS PLASTIQUES en DANGER

Les enseignants de disciplines artistiques sont très inquiets des conséquences des récentes déclarations présidentielles (19/01/25) et ministérielles (25/01/2024) sur **l'introduction du théâtre entraînant une refonte de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour les élèves de collège à la rentrée 2025**. Au premier abord, l'occasion de travailler la prestation orale d'un côté et d'apprendre de façon plus ludique des textes fondateurs semble motivante. Mais des enseignements existants vont alors devoir laisser place à cette discipline nouvelle. Déjà l'an dernier la technologie a vu son horaire fondre d'1H pour renforcer le niveau des élèves en maths et en français. **Les enseignements artistiques constitués, arts plastiques et éducation musicale, pourraient très probablement être réduits**. Deux configurations possibles remontent actuellement sans être exclusives d'autres scénarios possibles. Dans les deux cas, l'existence de ces enseignements est menacée.

- **1er cas** : Un enseignement de 2H hebdomadaires, un seul trimestre par an, pour chaque discipline artistique (éducation musicale, théâtre, arts plastiques). Cela reviendrait à diminuer d'1/3 les heures actuelles dans les deux disciplines artistiques déjà constituées. 1H par semaine, c'était déjà bien peu. Pourra-t-on encore parler d'enseignement avec **1/3 d'heures en moins** ? Un seul trimestre par an **revient à nier que la maturité des collégiens requiert une pédagogie inscrite dans la continuité annuelle et la régularité hebdomadaire** pour acquérir des modes de pensée, des connaissances et des savoir-faire dans chacune de ces disciplines.
- **2ème cas** : Les enseignements artistiques aujourd'hui obligatoires deviendraient optionnels. Comme les **dotations horaires répondent à une logique d'économie**, toute option est en danger. Les chefs d'établissement devant opérer des arbitrages (groupes de niveaux, effectifs réduits, options...), **« le choix » donné aux élèves serait imposé faute de moyens** selon les contextes locaux.

Le Ministère prévoirait que ces deux configurations pourraient coexister : la trimestrialisation pour la 6^{ème} et la 5^{ème}, l'optionnalisation facultative pour la 4^{ème} et la 3^{ème}. Or le théâtre est déjà étudié et pratiqué la plupart du temps dans le cours de français et parfois dans des clubs.

Pourquoi une « refonte » des enseignements au collège en 2025 ? Pourquoi mettre en concurrence les disciplines artistiques entre elles ? Pourquoi précariser et réduire des enseignements artistiques dont la pédagogie a été pensée, élaborée et développée en fonction des changements techniques de son époque ? **Pourquoi évacuer une partie des professeurs** qui ont reçu une formation artistique longue et validée par des concours d'enseignement exigeants et qui ont un savoir-faire certain toujours actualisé ? **Pourquoi négliger des pratiques** qui forment des qualités essentielles chez les futurs citoyens : apprivoiser les singularités, découvrir la richesse des moyens mis à leur disposition pour gagner en autonomie et prendre confiance en eux, concevoir, imaginer, mener à bien des projets et cultiver l'exigence ? S'ajoutent à cela les annonces quant au retour de l'histoire *des Arts* ou de l'histoire *de l'Art* : nouvelle discipline ou non ? Là encore, **seule la confusion gagne** là où nous avons besoin de cohérence et de clarté.

**Les ENSEIGNANTS de DISCIPLINES ARTISTIQUES s'inquiètent vivement
de la précarisation de leurs enseignements
et de la mise en CONCURRENCE entre les secteurs culturels dans le cadre du « Choc des Savoirs ».**

AVANT TOUT CHANGEMENT ILS DEMANDENT A ETRE ENTENDUS.

